

Communiqué de presse

Morges, le 31 août 2017

Tarifs 2018

Nouvelle baisse du prix de l'électricité pour tous les clients de Romande Energie

Les tarifs d'électricité régulés qui entreront en vigueur le 1^{er} janvier 2018 ont été publiés ce jour. Comme en 2016 et 2017, tous les clients de Romande Energie bénéficieront, en 2018, d'une diminution du tarif hors taxes allant de -4.6% pour un ménage à faible consommation à près de -5.5% pour un client professionnel alimenté en moyenne tension.

Les tarifs de l'électricité sont constitués de plusieurs composantes : l'énergie proprement dite, l'utilisation du réseau électrique régional, l'utilisation du réseau national de transport à très haute tension, l'énergie de réglage (services système) et les taxes. La diminution générale des tarifs annoncée par Romande Energie repose d'abord sur la baisse des composantes énergie et utilisation du réseau électrique régional, ainsi que sur la diminution de l'énergie de réglage et du coût du réseau national de transport de Swissgrid.

En ce qui concerne l'énergie, les conditions d'approvisionnement favorables dont bénéficie Romande Energie – avec des prix de l'électricité bas sur les marchés suisse et européen – ont, comme en 2017, un impact positif pour le client.

Pour ce qui est du réseau électrique régional de Romande Energie, son prix diminuera à nouveau en 2018, cela après avoir connu cinq baisses successives (2011-2015) et une période de stabilité en 2016 et 2017. Cette baisse est possible grâce à l'optimisation et à la maîtrise continue des coûts, alors que d'importants investissements continuent à être consentis pour l'entretien et la modernisation des infrastructures de distribution électrique.

À ce jour, le Conseil fédéral n'a pas encore fixé le montant pour la contribution des ménages suisses au fonds RPC (rétribution à prix coûtant, essentiellement destinée à promouvoir la production d'électricité d'origine renouvelable) à compter du 01.01.2018. Celui-ci pourrait varier de 1.5 à 2.3 cts/kWh, montant que Romande Energie sera tenue de répercuter sur les factures de ses clients.

Le client choisit la provenance et la composition de son électricité

Le client peut choisir la provenance et la composition de son électricité grâce à nos offres Contrats Energies Libres : *Terre Suisse*, *Terre Romande* et *Terre d'ici*. Lancées en 2014, elles ont déjà permis à de nombreux clients de s'engager en choisissant une électricité d'origine et de provenance géographique certifiées. Le client peut également opter pour une électricité sans engagement sur le mix de production via le *tarif standard*, très légèrement moins cher que le tarif de référence *Terre Suisse*.

Des informations détaillées sur les prix 2018 sont disponibles sur www.romande-energie.ch/tarifs2018. Courant septembre, un simulateur sera également mis à la disposition des clients qui souhaitent évaluer le montant de leur future facture.

Notes à la rédaction

- Conformément aux règles de publicité événementielle publiées dans le Règlement de cotation de la Bourse suisse (SIX), ce communiqué est envoyé en dehors des heures d'ouverture de la Bourse.
- Le prix de l'électricité est composé :
 - o du coût de l'énergie (kilowattheure) ;
 - o du coût des réseaux (timbre) ;
 - o des taxes et émoluments de la Confédération (dont RPC), du canton et des communes.

Le coût des réseaux se décompose lui-même en 3 parts :

- o réseau régional (timbre d'acheminement), relevant de Romande Energie ;
- o réseau national très haute tension (timbre de transport), relevant de Swissgrid SA ;
- o énergie de réglage (services système), relevant de Swissgrid SA.

Les composantes du prix de l'électricité dépendant directement de Romande Energie (énergie et réseau régional) représentent ensemble un peu plus de 75% de la facture d'électricité du consommateur moyen.

Représentant les 25% restants, le réseau national de transport, l'énergie de réglage et les taxes et émoluments des pouvoirs publics sont perçus par Romande Energie avant d'être rétrocédés à Swissgrid SA ainsi qu'à la Confédération, aux cantons et aux communes.

- Le présent communiqué concerne les clients approvisionnés par le réseau régional de Romande Energie. Les clients des partenaires de Romande Energie Commerce (société commerciale dont font aussi partie SIE SA, les Forces Motrices de l'Avançon et les Services industriels de Pully, Paudex, Belmont-sur-Lausanne, Romanel-sur-Lausanne et Bussigny) bénéficient du même tarif énergie mais d'un tarif réseau régional différent.

Les concernant, il convient de se référer aux tarifs intégrés publiés sur www.romande-energie.ch/tarifs2018

Contact

Daniel Hammer
Secrétaire général

Tél. fixe : 021 802 95 61

Mobile : 078 813 31 10

Courriel : daniel.hammer@romande-energie.ch

Le Groupe Romande Energie en bref

Premier fournisseur d'électricité en Suisse romande, le Groupe Romande Energie, via sa société Romande Energie Commerce, alimente en direct plus de 300'000 clients finaux répartis sur près de 300 communes des cantons de Vaud, du Valais, de Fribourg et de Genève. Ses métiers de base sont la **production**, la **distribution** et la **commercialisation** d'énergie ainsi que les **services énergétiques**.

Les priorités du Groupe : dialoguer avec ses clients pour leur proposer les prestations de haute qualité correspondant à leurs attentes; garantir un approvisionnement en énergie fiable, durable et compétitif; développer sa production propre d'électricité en investissant prioritairement dans les énergies renouvelables; promouvoir les solutions innovantes dans le domaine de l'efficacité énergétique.

La politique de Responsabilité Sociétale d'Entreprise engagée menée par Romande Energie oriente l'ensemble de ses activités.

Pour plus d'informations sur le Groupe Romande Energie, rendez-vous sur www.romande-energie.ch